

# **. ACCA de ROCHEMAURE .**

## **ASSEMBLEE GENERALE 2018 – 2019 DU 07/06/18 A 20H30**

**Présence :** Mr RIBEYRE Lionel Délégué de secteur, Mr Cuny représentant de Mr le Maire.

**BUREAU :** OYANT, LAMBERT, RODIA, AUDOUARD, LAULAGNET, SALLAS, PESSEAT.

**Excusés :** Mr Lecerf Christian Maire de Rochemaure, Mr. Defudes. Mr Eloi

**Membres ACCA :** 37..Membres présents dont les membres du bureau +2 .procurations

**Accueil des membres présents et ouverture de séance et je vous rappelle qu'il s'agit de l'assemblée générale de l'AC.C.A. qui est un moment privilégié d'échange entre adultes responsables.**

- 1) Demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes disparues (à ce sujet quand vous avez des infos de ce type contacter un membre du bureau), membres de l'A.C.C.A. anciens membres ou propriétaires notamment : mr Donzel et récemment mr Malzieu.**
- 2) RAPPEL : les personnes qui entendent mal sont priées de se rapprocher et je vous demande de communiquer aux membres absents de cette A.G. les infos que vous retenez.**
- 3) je vous rappelle que ce que je vais vous communiquer est inscrit dans le PV de l'assemblée générale et donc sera validé par la DDTE dont le responsable chasse est Mr Christian DENIS et par la fédération des chasseurs dont le Président est Mr Jacques AURANGE.**

**4) Monsieur Mr LECERF maire de ROCHEMAURE n'assiste pas à l'AG nous lui confirmons par l'intermédiaire de son représentant notre besoin URGENT d'un local chasse (les discussions sont au point mort avec la mairie) car manifestement il n'y a pas de volonté de la part d'une grande partie du conseil municipal de voir aboutir ce dossier ; bientôt nous serons une des seule commune rurale à ne pas avoir de local ; par contre nous sommes régulièrement sollicités par de plus en plus de résidents pour traiter le problème sanglier en zone péri-urbaine donc nous demandons à la mairie de faire appliquer la loi sur la zone des 50m à nettoyer aux abords des habitations..**

**Je vous rappelle avec insistance que la chasse a changée et évoluée. Il vous est délivré une autorisation de chasser après en avoir fait la demande avec les obligations du SDGC avec notamment la gestion de l'espèce sanglier pour ceux qui en font la demande de validation. Car je vous le rappelle nous sommes 101 sociétaires concernés (quasiment tous les chasseurs ont la validation grand gibier).**

**La personne qui demande la validation d'un permis de chasse s'engage à respecter le SDGC (le prochain doit être signé avant la fin de l'année) avec obligation de résultat.**

**Cette année les dégâts ont été en très forte en hausse SUR LA COMMUNE 16000 euros repartis principalement sur 4 agriculteurs (G ...C...F...A...). Je tiens à vous informer qu'il y a trop de dégâts et que l'A.C.C.A. sera mise à contribution d'environ 3150 euros (nous y reviendrons plus tard). . 23 communes sont concernées Je ne peux pas supporter seul ou à quelques uns ce problème qui va sans doute s'amplifier dans les années à venir au vu de l'âge des chasseurs et de la démotivation quasi générale des membres de notre association (nous ne sommes pas en mesure de poser et entretenir plus de trois clôtures de protection).**

**Notre A.C.C.A. reflète la tendance des A.C.C.A. qui serait de payer les dégâts plutôt que de protéger efficacement les cultures, quand un agriculteur me demande de protéger des nouvelles parcelles je l'informe que je peux l'aider dans l'acquisition du matériel.**

**Au vu du désintéressement d'un grand nombre de chasseurs de l'A.C.C.A. La proposition retenue en AG 2013 à été de remettre les clôtures en place en état, de passer le désherbant et la débroussailleuse au début de l'année et de laisser l'entretien principalement à l'agriculteur, lors des dates d'entretien quelques chasseurs sont encore volontaire pour faire le tour des clôtures et je les remercient. Par contre il y a des sociétaires qui m'ont**

**contacté et qui m'ont dit : nous nous occupons de telle clôture ou alors en semaine nous irons remettre en état les clôtures.**

**Le phénomène sanglier est en train de prendre de l'ampleur il n'y a qu'à lire le dernier arrêté préfectoral qui permet de le chasser pendant 9 mois.**

L'embroussaillage des zones périurbaines est non soumise à l'action des chasseurs ; c'est un gros problème et permet aux sangliers de proliférer. L'ACCA ne peut être tenue responsable car il y a de nombreuses zones qui ne sont pas dévolues à l'action de l'association et seul un arrêté peu autorisé le prélèvement.

Par contre la loi impute l'ensemble des dégâts uniquement aux a.c.c.a. car ce sont les chasseurs qui se sont engagés à gérer l'espèce sanglier.

Actuellement des réflexions au niveau fédé et national sont en cours pour faire évoluer l'indemnisation dégâts et que cela ne soit pas les chasseurs tout seul qui payent.

Cette année la commune est classée point noir (à ce sujet nous avons une réunion le 26 juin) donc il y aura un suivi de la part de la ddte avec un objectif de prélèvement de + 20 pour cent en fin de saison avec un point de suivi le 30 novembre.

**Nous demanderons à M. Le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de tir individuel en plaine avant l'ouverture générale si cela était nécessaire (sécurité des habitants et automobilistes : voir pour reconduire l'arrêté municipal de 2012).si des battues sont nécessaire dans la plaine avant l'ouverture générale elles se feront avec un arrêté préfectoral avec en priorité les sociétaires qui s'investissent pour les travaux de l'A.C.C.A.**

**5) Compte rendu financier de M. ELOI Franck.**

**6) Solde caisse : 7234.28 euros**

*Tous les montants sont exprimés en €*

**Approbation du compte rendu financier**

**VOTE 39 voix pour 0 contre 0 abstention**

**7) Compte rendu moral :**

**Dans l'ensemble la saison dernière s'est déroulée dans un bon esprit sportif soyez en remerciés.**

**Le tir individuel pour le sanglier est pratiqué sur l'ACC par quelques chasseurs ;RAPPEL :Le tir individuel (à partir de deux c'est en battue ) est autorisé par l'arrêté préfectoral mais doit rester occasionnel il faut privilégier les battues organisées pour des raisons élémentaires de sécurité et d'efficacité.**

**L'Arrêté de Sécurité Publique est très contraignant je vous engage à le lire et à bien l'analyser notamment pour les responsables d'équipes.**

**Bien penser à poser les panneaux d'identification des battues.**

### **Rappel en ce qui concerne les dérives :**

**Les comportements s'améliorent et je vous remercie.**

**Je vous rappelle qu'afin de ne pas ternir l'image des chasseurs la consommation d'alcool ou de drogue est à proscrire au cours de la journée s'il y avait un incident lié à un de ces deux phénomènes l'A.C.C.A. se porterait partie civile.**

**Soyons également vigilants aux fin de battues n'oubliez pas de noter l'heure de fin pour les responsables car en cas d'accident si la personne est alcoolisée ou droguée il y aura enquête.**

**Je rappelle avec insistance que toute personne participant à une battue doit être en possession d'une carte de l'A.C.C.A. et que le fait de faire le pied ou de traquer à cor et à cri est considéré comme acte de chasse au vu du SDGC.(encore quelques dérives).**

**La plaine : attention à la Via-Rhône l'avenir de la chasse dans la plaine en dépend.**

**Des contrôles seront demandés à nos deux gardes de l'A.C.C.A. dans les zones à risque : les videaux, chambeyrol, champ de tir.....**

**Je vous redemande une nouvelle fois de bien identifier le gibier avant de tirer et d'effectuer un tir ne représentant aucun danger pour une autre personne ou un bien.**

**Le vieillissement de la population des chasseurs de l'a.c.c.a. est un constat et un problème pour les années à venir.**

### **Travaux d'intérêt cynégétiques :**

**Pour les travaux de l'AC.C.A. une baisse très importante de régime encore cette année (entre 7 et 12 sociétaires par journée) par contre dès que l'on organise même au dernier moment des battues administrative il y a de nombreux sociétaires libre, je vous laisse réfléchir.**

**Pour les retardataires il vous reste 2 mois avant l'ouverture générale deux dates sont programmées 09 juin 5h30 les Videaux et le 07 juillet 5h30. J'entends on le fera après l'ouverture, je n'ai pas de moyen de locomotion, tant que les étrangers n'auront pas fait 3 corvées je ne ferai rien, les dates ne me conviennent pas, toute les raisons sont évoquées pour ne rien faire.**

**Chasse ouvert le vendredi après midi, lâcher le soir ou le matin suivant les personnes disponibles pour réaliser le lâcher.**

**Je tiens à féliciter les piégeurs pour leur travail ce qui a permis d'observer le maintien de l'espèce lièvre**

**A titre d'information il a été tue 199 sangliers (contre 180 la saison dernière) 105 en battue ; 15 par tir individuel, et 79 en tir de nuit et battue administrative et 15 chevreuils (dont un au bois de l'état). Nous pouvons dire que pour ces deux espèces la saison a été bonne.**

**Il n'y a pas de déclaration de demande d'agraining de la part de l'A.C.C.A. pour cette saison (c'est trop contraignant).**

**Félicitations aux personnes qui se sont occupées de l'aménagement des points d'eau, parcs à lapins, lâchers de gibiers, parcs de prelâchés pour perdreaux, clôtures des récoltes et entretien du matériel installé, malgré cela il manque de la motivation de la part des sociétaires.**

**N'oubliez pas de faire parvenir au bureau de l'A.C.C.A. le résultat de votre saison carnet bécasse (celui-ci doit être envoyé à la fédé par le chasseur), gibier d'eau**

### **8) Bilan des prélèvements:**

*Luc RODHIA trace un bilan numérique des prélèvements sur les différentes espèces, bilan issu des tableaux complétés par les chasseurs sur les cartes (talon à rendre : 20% de non retournés). Soyez précis sur ces informations qui sont un retour des populations prélevées et qui sont un indicateur essentiel pour la gestion et l'équilibre des espèces*

**Bilan prélèvement sur l'A.C.C.A.**

**Pour environ 76 cartes restituées :**

<b>Lièvre :9</b>	<b>Lapin : 3</b>
<b>Sarcelle : 1</b>	<b>Colvert : 26</b>
<b>Perdrix : 34</b>	<b>Milouin : 1</b>
<b>Faisan : 114</b>	<b>Morillon : 3</b>
<b>Bécassine : 0</b>	<b>Foulque : 1</b>
<b>Chipeau : 1</b>	<b>Etourneau : 9</b>
<b>Grive : 248</b>	<b>Pigeon : 103</b>
<b>Caille : 4</b>	<b>Renard : 2</b>
<b>Bécasse : 11</b>	<b>Tourterelle : 4</b>
<b>Pie : 9</b>	<b>Corneille : 4</b>
<b>Ragondin :4</b>	<b>Poule d'eau : 2</b>
<b>Bécassine : 5</b>	

**Information : pré lâchers juillet/aout nous mettons 260 perdreaux pour 2200 euros et sur les cartes sociétaires signalés tués 34 cette année et 46 l'an dernier et le reste ?**

**9) Je vous informe que nous avons eu les remerciements de Mme DELANNOY Michèle pour notre participation à l'opération brioches organisée par l'ADAPEL.**

**10) Achat particulier de matériel : pour 400 euros de clôture et 4 miradors suivant budget.**

**11) Pêle-mêle : unité de gestion :UG16 Rochemaure-Viviers  
Bois de l'état : 1930 euros par an jusqu'en 2028**

**Matériel A.C.C.A., prenez-en soin. Il doit être rendu propre et en état (attention une mauvaise utilisation de celui-ci pourrait entraîner la non prise en compte par l'assurance en cas d'accident.**

**J'entends souvent dire nous ne sommes pas nombreux (sur 101 sociétaires) pour chasser le sanglier voici les chiffres :**

**Equipe A 38 battues 17 participants de moyens 71 sangliers**

**Equipe B 31 battues 12 participants de moyens 31 sangliers**

**Equipe chevreuil 15 battues 6 participants de moyenne 5 chevreuils**

**Les gardes assermentés sont M. CHAREYRE Dominique et DESVAUX Franck.**

**VOTE 39 voix pour 0 contre 0 abstention**

***Bilan de la garderie :***

*Pression de surveillance autour de la chasse privée « PIFFAUTS - LAVILLE »  
Concernant cette chasse privée, il s'agit de chiens lâchés au départ chez eux et qui rapidement se retrouvent sur l'ACCA.*

*La saison dernière un léger mieux de leur part à confirmer.*

**12) Rappel :**

**En ce qui concerne le lapin le règlement intérieur nous permet de fermer cette chasse en cas d'inondation et en montagne le lapin sera tiré au vu des populations uniquement les jeudis, samedis et dimanches.**

**13) Reprises lapins : aucune**

**Pas de lâchers**

**14) Validation du permis de chasse :**

**Attention la validation du permis de chasser pourra s'effectuer par internet sur le site de la fédération. Cette année encore la fédération vous mettra en relation avec un assureur : pensez à faire réactualiser vos contrats individuels et surtout lisez les bien.**

**15) Carnets de battues :**

**Ils doivent être remplis rigoureusement attention !! Il est fait pour toute la saison et doit être tenu correctement et soigneusement.**

**16) Piégeage :**

**Les personnes intéressées pour passer l'agrément de piégeur sont priées de faire parvenir une lettre de motivation au bureau qui la transmettra à la fédération pour passer l'examen après analyse du courrier.**

**17) Autres formations :**

**Il en est de même pour le stage sécurité responsable de battue faites vous connaître, le bureau choisira les sociétaires.**

**Info :** il existe un stage venaison afin de responsabiliser la découpe et le partage du gibier en battue. (Pour l'instant la solution la mieux adaptée est d'enterrer les déchets loin d'une source bien entendu et surtout pas les jeter au bord ou dans le Rhône).

18) **Distribution des cartes :**

19) **Cette année il nous est demandé de faire une distribution de carte début juillet ; mais est-ce que les chasseurs auront leur permis validés ?**

20) **Qu'en pensez-vous ?**

Sinon les cartes de l'A.C.C.A. seront délivrées exclusivement les 02/07/2018 de 17h30 à 19h30 et le 22/08/2018 de 17h30 à 20h en main propre (permis de chasse validé et assurance obligatoire à présenter). Essayez de venir récupérer des cartes début août afin de faciliter le travail des membres du bureau, l'encaissement des chèques pourra être fait en septembre ou octobre.

Aucune délivrance de carte ne sera effectuée en dehors de ces deux jours. Pour les retardataires, la demande devra être formulée par courrier et une majoration de 20€ sera appliquée.

21) **Responsables d'équipes:**

22) **Nouveauté : cette année il est mis en place un cahier unique pour chasser le sanglier de juin à septembre à condition d'en faire la demande et de le faire voter à l'ag.**

23) **Qu'en pensez-vous ?**

24) **5 voix Pour 17 Contre 17 Abstention**

25)

26)

**y-a-t-il beaucoup de chasseurs de chasseurs qui veulent faire des battues régulière au gros gibiers sur l'a.c.c.a. pendant cette période ?**

**info : au bilan intermédiaire l'a.c.c.a. devra avoir tué + de 20 pour cent de sangliers .**

### **Equipe 1:**

**M OYANT, TRINQUET Noël, CHAUSSIGNAND Damien, SALAS François , VIDALOT Julien (il à déjà son stage responsable de battue). (Responsable carnet : OYANT)**



**Vote voir ci-dessous**

**Equipe 2:**

MM. FOURNET Romain, GIL Christian, LEONI louis, ESCARABAJAL Dominique

(Responsable carnet : GIL Christian)

**Vote voir ci-dessous**

**Equipe chevreuil :**

MM. ELOI Franck, COLENSON Jérôme, VALOT Raphaël.

(Responsable carnet : ELOI Franck)

**Vote voir ci-dessous**

**Vote responsables équipes :**

Equipe 1 :	38 Pour	0 Contre	1 Abstention
Equipe 2 :	39 Pour	0 Contre	0 Abstention
Equipe chevreuil :	39 Pour	0 Contre	0 Abstention

**Il faut absolument que chaque équipe ait un territoire délimité et que cela soit envoyé style format IGN et validé par la DDTE.**

**Voir modèle de l'an dernier qui n'a pas eu de remarque particulière.**

**Etes-vous d'accord pour rester sur le même système que la saison précédente ?**

**VOTE 39 voix pour 0 contre 0 abstention**

27) **Dispositions particulières :**

28) **Tir individuel du sanglier c'est soumis à accord du détenteur du droit de chasse et bien évidemment sur les zones où l'espèce crée des dégâts (il ne s'agit pas de déplacer le problème, et il faut tirer les petits pas les gros. L'a.c.c.a. ne validera pas 100 demandes il faut que nous ayons des chasseurs référant à dépêcher en cas de problème de dégâts.**

29)

**Chasser les perdreaux uniquement les samedis et dimanches suite à la baisse des populations.**

**A ce sujet il y a des sociétaires qui aimeraient chasser le perdreau le jeudi car ils partent du principe que l'a.c.c.a. investi beaucoup d'argent pour ce gibier et que la période de chasse est courte et que de toute façon de nombreux sociétaire ne respectent pas l'interdiction. ?**

**VOTE      6 voix pour    4 contre    29 abstention**

**Nouvelle disposition pour la plaine cote rive droite :**

**Chasse trois jours par semaine soit les jeudis, samedis et dimanches jusqu'au 14/10 puis tous les jours (sauf le mardi pour oiseaux de passage uniquement) jusqu'à la fermeture pour la chasse au lapin, faisane, lièvre, perdreau et gibier sédentaire avec chiens.**

**Les jours de lâchers, les parkings dans la plaine devront être obligatoirement utilisés. La pose de panneaux (qui ?) va être réalisée et de la surveillance sera demandée aux gardes (route du barrage et route du vieux pont).**

**La date d'ouverture pour la chasse du gibier d'eau (canard colvert ...) est fixée à la date de l'ouverture générale soit le      .... /09/2018.**

**Etes-vous d'accord ?**

**Décision de l'assemblée => Ouverture selon arrêté préfectoral**

**VOTE      39 voix pour    0 contre    0 abstention**

### **Dispositions particulières d'ouverture anticipée**

**Il à été acté une ouverture selon arrêté préfectoral :**

**Uniquement pour la caille et la tourterelle des bois jusqu'à l'ouverture générale uniquement jeudi samedi dimanche.**

**Etes-vous d'accord ?**

**Décision de l'assemblée => Ouverture selon arrêté préfectoral**

**VOTE      39 voix pour    0 contre    0 abstention**

**30) Petit gibier :**

**Lapin en régression**

**Lièvre stable : pour les intéressés quand vous tuez un lièvre il faut prélever une patte avant et la faire parvenir à la fédé pour déterminer s'il s'agit d'un jeune ou d'un adulte.**

**Gibier de tir: sans commentaires (oiseaux de bonne qualité)**

**Bécasse en régression PMA national**

**Oiseaux de passage en régression**

**Perdreaux il faut signaler les couvées.**

**RAPPEL : « Les jours de lâchers de gibier de tir la chasse sera ouverte à 8 heures uniquement pour ces gibiers »**

**31) Prix des cartes :**

**32) nouveauté**

**Cette année suite à la loi indemnisation dégâts de gros gibiers la commune est pénalisée d'environ 3150 euros .(a.c.c.a. et chasse privée ramené à l'hectare) l'a.c.c.a. doit reverser à la fédé 3164,01euros.**

**Plusieurs solutions envisagées par le bureau :**

**1° On prend la totalité de l'argent dans la caisse mais on affaibli la trésorerie et au vu de la diminution des sociétaires (- 12 cette année) si cette mesure perdure la caisse sera vide rapidement.)**

**2 pour.**

**2° 3164,01 euros on prend 1000 euros dans la caisse ; moins 500 euros de lâchers et prelâchers ,4 étrangers de plus pour le sanglier, 10 euros de surcotisation pour cette année uniquement (100 sociétaires à 10 euros)**

**. Donc je résume 1000 euros caisse ; 500 euros de moins de gibiers de tirs 4 cartes étrangers et 10 euros chacun.**

**29 pour**

**3° avez-vous d'autre propositions ?**

**30 euros par chasseur.**

**1 pour.**

**Rappel :**

**Prix des cartes temporaire 3 jours : 1/4 du prix de la carte sociétaire  
9 jours : 1/2 du pris de la carte sociétaire**

Les nouvelles réductions sont de 55 € inclus dans le prix des cartes.

A savoir :

- 10 € pour non restitution des cartes
- 15 € x 3 soit 45 € pour non participation aux travaux cynégétiques ou pour les anciens aux battues aux renards.

Le prix de base reste inchangé soit 125, 135, 215 € pour info. (Présence physique de la personne et remise de la carte en main propre après vérification du permis en cours de validité et de l'assurance).

Les journées cynégétiques doivent être réalisées avant la distribution de la carte sinon la remise ne pourra pas être effectuée.

**VOTE            39 voix pour    0 contre    0 abstention**

**33) Précisions complémentaires**

La chasse sera fermée sur le département le mardi ainsi que sur l'A.C.C.A. sauf pour les oiseaux de passage et jours fériés.

**VIA RHONA :**

Liaison du Léman à la Méditerranée.

De plus en plus de monde sur cet itinéraire déplacement voie douce soyons très vigilants

Il faut que les chasseurs se responsabilisent et contactent un membre du bureau pour savoir le travail qu'il y a à effectuer pour l'association car au moins, pour la moitié des membres de l'A.C.C.A., nous les apercevons uniquement le jour de la distribution depuis des années.

**Trois clôtures définitives ont été posées aux Videaux il faut des volontaires pour les entretenir.**

**Mr Fournet agriculteur nous à demandé du materiel (350 piquets ; fils et poste) il s'est engagé à l'installer et entretenir la clôture ( alentour Pelourson)**

**Si vous invitez un chasseur sur l'A.C.C.A. pour le petit gibier, assurez-vous qu'il est bien en possession de son carnet bécasse. Une modification aux cartes d'invitation a été apportée : l'invité devra obligatoirement la signer ce qui remplacera l'engagement individuel.**

**La distribution des cartes d'invitation s'effectuera : lieu à définir  
Présence obligatoire de l'invité avec son invitant.**

**A compter de la fermeture générale ce sera l'A.C.C.A. qui invitera des chasseurs intéressés uniquement pour le renard.**

**Après plusieurs sollicitations de membres de l'ACCA nous allons remettre au vote l'attribution de carte aux propriétaires ci-dessous.**

**Je vous rappelle que depuis 2004 un propriétaire qui retire ses terrains s'exclut de l'ACCA ainsi que son conjoint descendant ou ascendant sauf avis contraire de l'AG : que fait-on cette année ?**

**L'AG peut décider de lui donner une carte annuellement (à faire voter chaque année).**

**Les membres du bureau appliqueront la décision prise en commun sachant qu'il faut bien peser le pour et le contre.**

**Mr MORIZET : convention.**

**Mr CHALLON : laisse chasser quasiment l'ensemble des sociétaires et participe aux travaux sur l'A.C.C.A.**

**Mr CHAUSSIGNAND cette année plusieurs battues ont été organisées conjointement (souci d'efficacité et de sécurité) fournit du matériel pour les clôtures (sulfateuse) ; et participe à l'entretien des clôtures.**

**C'est vrai il y a de la réticence mais un mauvais accord vaut peut-être mieux qu'aucun accord.**

**Attention 2 personnes et procuration supplémentaires à partir de ce vote soit 41 votants.**

**CHAUSSIGNAND Damien : donne sa carte ?**

**VOTE 18 voix pour 13 contre 10 abstention => oui**

**CHALLON Chantal : donne sa carte ?**

**VOTE 23 voix pour 6 contre 12 abstention => oui**

**MORIZET Jonathan : donne sa carte ?**

**VOTE 38 voix pour 1 contre 2 abstention => oui**

**Renouvellement du bureau :**

**Lambert régis :**

**VOTE 41 voix pour 0 contre 0 Abstention**

**Salas François :**

**VOTE 41 voix pour 0 contre 0 Abstention**

**Eloi Franck :**

**VOTE 41 voix pour 0 contre 0 abstention**

**Les chasseurs doivent rester mobilisés et solidaires.**

**Fin de séance : 22 h 35.**